

loignais guère de la méthode suivie par M. le ministre qui, en essayant de combiner dans son système les heureuses dispositions de l'impôt...

Et M. le ministre des finances avait raison, car j'estime qu'il n'est pas possible de solutionner ces redoutables problèmes de science financière par des considérations ou des méthodes a priori...

Affirmer dans le silence du cabinet et poser comme axiome que l'impôt sur le revenu est bon et fera la fortune d'un pays, ou qu'il est mauvais et conduira ce pays à sa ruine...

C'est ce que remarquait fort bien M. Léon Bourgeois dans son beau livre « Solidarité »...

Et au sujet de l'impôt sur le revenu, M. Bourgeois s'exprimait ainsi : « Ces grands problèmes de science sociale doivent être comme tous les autres abordés par la voie de la méthode expérimentale... »

Ainsi, si vous appliquez un taux de 5 p. 100 à une échelle de revenus avec une exemption du minimum de 3,000 fr. vous obtenez, comme taux réel, pour 3,500 fr. 0.70, pour 4,000 fr. 1 fr. 25, pour 5,000 fr. 2 fr. 50, pour 6,000 fr. 3 fr. 50, pour 8,000 fr. 5 fr. 50, pour 10,000 fr. 8 fr. 50, pour 20,000 fr. 17 fr. 50, etc.

En 1883, nous restons quelques années à un chiffre stationnaire parce que la banque suspend l'émission des dépôts à trois ans et diminue ensuite l'intérêt de 3 fr. 80 à 3 fr. 50 pour les dépôts de trois ans et de 3 fr. 60 à 3 fr. pour les dépôts d'un an...

La petite épargne elle-même était, disait-on, destinée à disparaître et à aller chercher à l'étranger des placements ignorés du fisc.

J'ai demandé à M. Paschoud, directeur du conseil d'administration de la caisse d'épargne, des renseignements. Les voici :

En 1883, époque du vote de la loi, il y avait 35,000 déposants et 24 millions de dépôts ; en 1887, 36,000 déposants et 24,500,000 francs de dépôts ; en 1888, 37,000 déposants et 25,450,000 fr. de dépôts ; en 1889, 38,000 déposants et 26 millions de dépôts ; en 1890, 39,000 déposants et 27 millions de dépôts ; en 1891, 40,000 déposants et 28 millions de dépôts ; en 1892, 42,000 déposants et 30 millions de dépôts ; en 1893, 43,000 déposants et 33 millions de dépôts ; en 1894, 45,000 déposants et 35 millions de dépôts ; en 1895, 47,000 déposants et 38 millions de dépôts ; en 1897, 50,000 déposants et 41,600,000 fr. de dépôts.

M. le ministre des finances. C'est vrai. M. Malvy. Dans son exposé des motifs M. le ministre semblait pencher pour ce mode d'évaluation. Il dit que « les signes extérieurs sont des indices insuffisants et trompeurs ».

Malgré tous nos efforts, la commission n'a fait qu'une toute petite place à la déclaration ; elle l'a repoussée dans certaines catégories, et aussi dans l'impôt complémentaire, en tant que déclaration de revenu global. Je n'insiste pas actuellement sur ce point. J'y reviendrai, au cours de l'examen des articles, car j'en ai fait l'objet d'un amendement.

Mais quelle que soit la place faite à chacun de ces principes, je constate simplement un fait, c'est qu'ils sont inscrits dans le projet qui nous est soumis, et puisqu'à chacun d'eux ou au système dans son ensemble nous en avons fait des critiques, je me permets de les examiner, très brièvement, en les rapprochant des résumés obtenus.

Le reproche qui revient le plus souvent, vous le savez, dans les discussions ou polémiques engagées à ce sujet, c'est que l'impôt sur le revenu va faire fuir capitalistes et capitaux. C'est un argument qui a, du reste, été produit chez nos voisins, lors de la discussion de l'impôt sur le revenu, à l'Assemblée constituante du canton de Vaud par M. Moreillon et d'autres orateurs, puis reproduit dans cette Chambre par M. Turpel à la séance du 25 mars 1896.

M. le président de la commission. C'est un bon exemple ! M. Malvy. Et par M. Laniel tout dernièrement.

Voici comment M. Ruffly répondait à ces critiques lors de la discussion de la loi de 1886 à Lausanne : « Les capitaux s'en iront, les capitalistes partiront. C'est un argument qu'on a donné bien souvent dans cette assemblée. Est-il besoin de le réfuter ? Toutes les fois qu'on propose une innovation, on nous crie en levant les bras : « Ah ! messieurs, prenez garde, vous allez faire fuir les capitaux à l'étranger. » Généralement, les capitaux se gardent bien de fuir.

M. Rambert nous annonce qu'on placera ces capitaux en Tunisie où ils rapporteront du 25 p. 100... M. le président de la commission. La Tunisie, c'est leur Suisse, à eux ! (On rit.)

M. Malvy. «... Les expériences faites dans les pays lointains n'ont jamais été merveilleuses. Nous savons que des capitalistes ont été en Tunisie, et qu'ils

de l'impôt sur la fraction de leur revenu ne dépassant pas 625 fr... » et les fait bénéficier ainsi du minimum d'existence.

En somme, la commission et le Gouvernement ont voulu appliquer cette exemption du minimum de vie à toutes les catégories de contribuables, mais en écartant ceux qui, en âge et en état de travailler, pourraient, sans payer un centime à l'Etat, jouir pareillement d'un petit revenu.

M. Aimond disait l'autre jour : « L'article 58 est une fissure ». Mais, mon cher collègue, permettez-moi de vous faire remarquer que toute application du minimum d'existence à un système fiscal constitue une fissure !

M. le ministre des finances. Très bien ! M. Malvy. Seulement, c'est une fissure nécessaire et par laquelle pénètre pour les plus humbles un peu plus de bien-être et de justice.

Il s'agit simplement d'apprécier et de calculer l'importance de cette fissure. Messieurs, le principe de la progression est une conséquence logique, inévitable, mathématique, du principe précédent ; il vous suffirait, en effet, d'appliquer à une échelle de revenus quelconques un taux proportionnel et une exemption déterminée, pour vous apercevoir qu'il en résulte une progression lente, mais douce, continue.

Ainsi, si vous appliquez un taux de 5 p. 100 à une échelle de revenus avec une exemption du minimum de 3,000 fr. vous obtenez, comme taux réel, pour 3,500 fr. 0.70, pour 4,000 fr. 1 fr. 25, pour 5,000 fr. 2 fr. 50, pour 6,000 fr. 3 fr. 50, pour 8,000 fr. 5 fr. 50, pour 10,000 fr. 8 fr. 50, pour 20,000 fr. 17 fr. 50, etc.

En 1883, nous restons quelques années à un chiffre stationnaire parce que la banque suspend l'émission des dépôts à trois ans et diminue ensuite l'intérêt de 3 fr. 80 à 3 fr. 50 pour les dépôts de trois ans et de 3 fr. 60 à 3 fr. pour les dépôts d'un an...

La petite épargne elle-même était, disait-on, destinée à disparaître et à aller chercher à l'étranger des placements ignorés du fisc.

J'ai demandé à M. Paschoud, directeur du conseil d'administration de la caisse d'épargne, des renseignements. Les voici :

En 1883, époque du vote de la loi, il y avait 35,000 déposants et 24 millions de dépôts ; en 1887, 36,000 déposants et 24,500,000 francs de dépôts ; en 1888, 37,000 déposants et 25,450,000 fr. de dépôts ; en 1889, 38,000 déposants et 26 millions de dépôts ; en 1890, 39,000 déposants et 27 millions de dépôts ; en 1891, 40,000 déposants et 28 millions de dépôts ; en 1892, 42,000 déposants et 30 millions de dépôts ; en 1893, 43,000 déposants et 33 millions de dépôts ; en 1894, 45,000 déposants et 35 millions de dépôts ; en 1895, 47,000 déposants et 38 millions de dépôts ; en 1897, 50,000 déposants et 41,600,000 fr. de dépôts.

M. le ministre des finances. C'est vrai. M. Malvy. Dans son exposé des motifs M. le ministre semblait pencher pour ce mode d'évaluation. Il dit que « les signes extérieurs sont des indices insuffisants et trompeurs ».

Malgré tous nos efforts, la commission n'a fait qu'une toute petite place à la déclaration ; elle l'a repoussée dans certaines catégories, et aussi dans l'impôt complémentaire, en tant que déclaration de revenu global. Je n'insiste pas actuellement sur ce point. J'y reviendrai, au cours de l'examen des articles, car j'en ai fait l'objet d'un amendement.

Mais quelle que soit la place faite à chacun de ces principes, je constate simplement un fait, c'est qu'ils sont inscrits dans le projet qui nous est soumis, et puisqu'à chacun d'eux ou au système dans son ensemble nous en avons fait des critiques, je me permets de les examiner, très brièvement, en les rapprochant des résumés obtenus.

Le reproche qui revient le plus souvent, vous le savez, dans les discussions ou polémiques engagées à ce sujet, c'est que l'impôt sur le revenu va faire fuir capitalistes et capitaux. C'est un argument qui a, du reste, été produit chez nos voisins, lors de la discussion de l'impôt sur le revenu, à l'Assemblée constituante du canton de Vaud par M. Moreillon et d'autres orateurs, puis reproduit dans cette Chambre par M. Turpel à la séance du 25 mars 1896.

M. le président de la commission. C'est un bon exemple ! M. Malvy. Et par M. Laniel tout dernièrement.

Voici comment M. Ruffly répondait à ces critiques lors de la discussion de la loi de 1886 à Lausanne : « Les capitaux s'en iront, les capitalistes partiront. C'est un argument qu'on a donné bien souvent dans cette assemblée. Est-il besoin de le réfuter ? Toutes les fois qu'on propose une innovation, on nous crie en levant les bras : « Ah ! messieurs, prenez garde, vous allez faire fuir les capitaux à l'étranger. » Généralement, les capitaux se gardent bien de fuir.

M. Rambert nous annonce qu'on placera ces capitaux en Tunisie où ils rapporteront du 25 p. 100... M. le président de la commission. La Tunisie, c'est leur Suisse, à eux ! (On rit.)

M. Malvy. «... Les expériences faites dans les pays lointains n'ont jamais été merveilleuses. Nous savons que des capitalistes ont été en Tunisie, et qu'ils

en sont revenus — mais pas toujours avec leurs capitaux. Les Genevois n'y sont pas allés ; ils payent leurs taxes et ils vivent dans leur patrie. Nous aurons autant de patriotisme qu'eux, et dans quelques années, si le Gouvernement venait à changer, le système d'impôt ne changerait pas, j'en suis persuadé !

M. Ruffly, malgré le proverbe, fut prophète en son pays ; car les capitaux n'ont pas émigré et le système d'impôts n'a pas changé depuis 1886. Il faut dire qu'il y eut à Lausanne, comme cela se produira probablement en France, quelques mouvements de mauvaise humeur, pour ne pas dire plus. Au lendemain du vote de la loi de 1886, quatre millionnaires, en effet, quittèrent le pays ; ce furent MM. Baird, Jean-Jacques Mercier, J. Burki et Froissard de Saucy ; mais leur mécontentement fut de courte durée, car peu de temps après, MM. Baird, Burki, J. J. Mercier étaient, de nouveau, contribuables vaudois.

M. Aynard on a transigé avec eux ; on les a rappelés. M. Malvy... M. Froissard de Saucy était mort. (Mouvements divers.)

Mon ami, M. Zévaès, a lu l'autre jour à la tribune la déclaration de M. Pestalozzi, maire de Zurich, et après mon excellent ami, M. Maurice Sarrazat qui, vous le savez, a fait en Suisse une enquête très approfondie, très sérieuse et très concluante, je suis allé moi-même prendre des renseignements et recueillir des documents sur les résultats obtenus dans ce pays. Je suis allé voir M. Emile Paccard, président du conseil d'administration et directeur de la Banque cantonale vaudoise, banque d'une importance exceptionnelle. A mes questions il a répondu par des chiffres.

Voici les dépôts, me dit-il, qui ont été effectués à cette banque depuis 1886, époque du vote de l'impôt progressif :

En 1886, 37.222.484 fr. de dépôts ; En 1887, 37.534.474 fr. ; En 1888, 37.834.213 fr. ; En 1889, nos restons quelques années à un chiffre stationnaire parce que la banque suspend l'émission des dépôts à trois ans et diminue ensuite l'intérêt de 3 fr. 80 à 3 fr. 50 pour les dépôts de trois ans et de 3 fr. 60 à 3 fr. pour les dépôts d'un an...

La petite épargne elle-même était, disait-on, destinée à disparaître et à aller chercher à l'étranger des placements ignorés du fisc.

J'ai demandé à M. Paschoud, directeur du conseil d'administration de la caisse d'épargne, des renseignements. Les voici :

En 1883, époque du vote de la loi, il y avait 35,000 déposants et 24 millions de dépôts ; en 1887, 36,000 déposants et 24,500,000 francs de dépôts ; en 1888, 37,000 déposants et 25,450,000 fr. de dépôts ; en 1889, 38,000 déposants et 26 millions de dépôts ; en 1890, 39,000 déposants et 27 millions de dépôts ; en 1891, 40,000 déposants et 28 millions de dépôts ; en 1892, 42,000 déposants et 30 millions de dépôts ; en 1893, 43,000 déposants et 33 millions de dépôts ; en 1894, 45,000 déposants et 35 millions de dépôts ; en 1895, 47,000 déposants et 38 millions de dépôts ; en 1897, 50,000 déposants et 41,600,000 fr. de dépôts.

M. le ministre des finances. C'est vrai. M. Malvy. Dans son exposé des motifs M. le ministre semblait pencher pour ce mode d'évaluation. Il dit que « les signes extérieurs sont des indices insuffisants et trompeurs ».

Malgré tous nos efforts, la commission n'a fait qu'une toute petite place à la déclaration ; elle l'a repoussée dans certaines catégories, et aussi dans l'impôt complémentaire, en tant que déclaration de revenu global. Je n'insiste pas actuellement sur ce point. J'y reviendrai, au cours de l'examen des articles, car j'en ai fait l'objet d'un amendement.

Mais quelle que soit la place faite à chacun de ces principes, je constate simplement un fait, c'est qu'ils sont inscrits dans le projet qui nous est soumis, et puisqu'à chacun d'eux ou au système dans son ensemble nous en avons fait des critiques, je me permets de les examiner, très brièvement, en les rapprochant des résumés obtenus.

Le reproche qui revient le plus souvent, vous le savez, dans les discussions ou polémiques engagées à ce sujet, c'est que l'impôt sur le revenu va faire fuir capitalistes et capitaux. C'est un argument qui a, du reste, été produit chez nos voisins, lors de la discussion de l'impôt sur le revenu, à l'Assemblée constituante du canton de Vaud par M. Moreillon et d'autres orateurs, puis reproduit dans cette Chambre par M. Turpel à la séance du 25 mars 1896.

M. le président de la commission. C'est un bon exemple ! M. Malvy. Et par M. Laniel tout dernièrement.

Voici comment M. Ruffly répondait à ces critiques lors de la discussion de la loi de 1886 à Lausanne : « Les capitaux s'en iront, les capitalistes partiront. C'est un argument qu'on a donné bien souvent dans cette assemblée. Est-il besoin de le réfuter ? Toutes les fois qu'on propose une innovation, on nous crie en levant les bras : « Ah ! messieurs, prenez garde, vous allez faire fuir les capitaux à l'étranger. » Généralement, les capitaux se gardent bien de fuir.

M. Rambert nous annonce qu'on placera ces capitaux en Tunisie où ils rapporteront du 25 p. 100... M. le président de la commission. La Tunisie, c'est leur Suisse, à eux ! (On rit.)

M. Malvy. «... Les expériences faites dans les pays lointains n'ont jamais été merveilleuses. Nous savons que des capitalistes ont été en Tunisie, et qu'ils

19 janvier 1907 le chef du département des finances du canton de Vaud :

« Quant aux résultats de l'impôt progressif créé par la loi du 21 août 1886, il est des plus réjouissants. » Pendant les dix dernières années, la fortune mobilière imposable a augmenté de 96 millions et le produit de l'impôt de 453 000 fr.

En outre, l'augmentation des valeurs immobilières imposables, c'est-à-dire les capitaux transformés en immeubles bâtis, est de 104.400 000 fr. produisant un excédent d'impôts de 150 000 fr. Il en résulte que dès 1896 la valeur mobilière et immobilière imposable a augmenté d'environ 200 millions et l'impôt de plus de 600.000 fr.

En présence d'une situation financière aussi favorable, la fuite des capitaux annoncée par les adversaires de l'impôt progressif et autres reproches qu'on adressait à ce système légendaire, ont passé dans le domaine légendaire ; il est, au contraire, reconnu de plus en plus, comme juste et équitable et il ne rencontre plus de contradicteurs sérieux dans notre canton.

C'est assez dire que les résultats obtenus, après une pratique de vingt années, sont considérés comme définitifs. (Vifs applaudissements à gauche.) Voici le passage d'une lettre du ministre des finances du royaume de Saxe, M. Riger, datée de Dresde, le 27 janvier 1907 :

« C'est un fait connu que la population accueille chaque nouvel impôt avec méfiance et aversion ; aussi l'établissement de l'impôt sur le revenu en Saxe n'a-t-il pas été sans difficultés. Mais ces difficultés se sont laissées surmonter relativement vite. Dans les trente années de son existence, l'impôt sur le revenu s'est si bien acclimaté que c'est à peine s'il compte encore dans le pays quelques adversaires systématiques. On peut voir par les chiffres suivants qu'un impôt sur le revenu progressif n'entraîne point le développement de la prospérité nationale. Le montant des revenus imposables était en 1879 de 99.222.000 marks ; en 1890 de 1.495.917.000 marks ; en 1900, de 2.214.074.000 marks ; en 1904, de 2.365.893.000 marks. L'impôt sur le revenu est devenu pour les finances du royaume de Saxe un facteur de plus en plus indispensable. Le tableau suivant donne une idée de l'augmentation de son rapport. En 1879, 17.247.930 marks ; en 1890, 20.138.235 marks ; en 1900, 34.101.595 marks ; en 1904, 43.934.776 marks ; en 1905, 45.198.609 marks. Je suis le développement des finances de la France avec un vif intérêt. Je suis convaincu que c'est pour un Etat dont le budget ordinaire atteint près de 4 milliards, une nécessité impérieuse de se créer une source abondante de recettes avec un impôt sur le revenu organisé sur des bases efficaces. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. le ministre des finances. C'est une question de vie ou de mort. L'impôt sur le revenu est indispensable. M. Malvy. Le président du ministère des finances du grand-duché de Bade m'écrit ceci dans une lettre datée de Karlsruhe le 29 janvier 1907 :

« L'impôt sur le revenu s'est très bien acclimaté dans le duché de Bade depuis son établissement — 1885 — et la population s'est habituée à la remise des déclarations d'impôt. On peut ajouter aussi qu'en général ces déclarations sont établies et remises d'une façon correcte.

« L'impôt sur le revenu est avantageux pour les finances de l'Etat parce qu'il amène avec l'accroissement de la prospérité économique du pays un accroissement correspondant de revenus, et aussi parce que, par suite de sa mobilité, il s'adapte mieux aux besoins changeants de l'Etat que tout autre impôt direct. De plus, par suite de son caractère progressif, la répartition des charges d'impôt sur les contribuables est une chose juste parce qu'elle frappe plus fort les personnes jouissant d'un revenu élevé que celles qui n'en ont qu'un petit. En somme, on peut dire d'une façon générale que l'impôt sur le revenu s'est révélé comme un système d'impôt pratique et juste. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Jaurès. Très bien ! C'est un pays qui pour la France une vive sympathie. M. Malvy. La dernière citation que je ferai est du président du conseil supérieur des finances du Wurtemberg, M. Zeller, qui s'exprime ainsi dans une lettre datée de Stuttgart le 11 février 1905 :

« Je considère la réforme de nos impôts directs commencée par l'introduction de l'impôt général sur le revenu comme une œuvre heureuse qui a apporté à l'Etat une rentrée de fonds considérable et qui a soulagé les petits contribuables en faisant peser, il est vrai, sur les épaules plus fortes un poids plus lourd.

« Mais je ne doute pas qu'on ne se fasse facilement à cette surcharge. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.)

A ces attestations émanées d'hommes éminents, à ces résultats, qui, vous le voyez, sont très concluants, nos adversaires répondront par la critique que j'indiquais tout à l'heure et que formulait M. Charles Benoist, c'est que les exemples tirés de l'étranger ne signifient rien.

M. Charles Benoist nous montre le Prussien discipliné, caporalisé, fonctionnaire, l'Allemand du Sud mou, peu résistant, acceptant tout, le citoyen suisse très pauvre à l'origine.

M. Charles Benoist. A l'origine ! M. Malvy... ne possédant pas de terres, n'ayant que des meubles grossiers et quelques têtes dans le troupeau communal. Vous voyez que cela a changé.

Je ne vous rappellerai pas la réponse éloquentes que fit, le 21 mars 1886, M. Jaurès à cette critique qui représentait l'impôt sur le revenu comme hostile et contraire au génie de la France ; je remarquerai simplement que c'est par

des arguments de cette nature qu'on s'oppose toujours à toute réforme et à tout progrès. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à l'extrême gauche.)

Sommes-nous donc, Messieurs, un peuple à ce point isolé sur la surface de la terre, de mœurs et d'habitudes si différentes de celles des autres, que nous ne puissions tirer parti, pour notre pays du bon fonctionnement qu'offre une institution chez nos voisins ?

Notre caractère est-il si fier, notre tempérament si susceptible qu'on puisse affirmer qu'une réforme merveilleusement acceptée par des nations qui nous touchent de près profondément entrée dans leurs mœurs et n'y produisant aucun sentiment de malaise et d'inquiétude, ne produirait chez nous qu'indignation ou révolte ? (Applaudissements à gauche.)

M. Jaurès. C'est absurde. M. Charles Benoist. Le fait est que nous caporalisons beaucoup depuis quelque temps. M. Allemane. Les Suisses sont plus libres que nous.

M. Charles Benoist. Vous en êtes encore à Guillaume Tell, qui n'a peut-être jamais existé. M. Malvy. Je ne sais pas, monsieur Charles Benoist, si cet Allemand soumis, acceptant tout, aurait accepté aussi facilement que le paysan français la charge énorme qui pèse actuellement sur ses faibles épaules. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Mais ce que je sais bien, c'est que ce paysan français aurait préféré cent fois l'intervention plus directe du fisc dans ses affaires, même au prix d'une gêne que je n'aperçois pas, puisque la déclaration ne lui est pas même demandée, à cette taxe inique qui absorbe une grosse part de son maigre revenu. Vous lui avez décerné le titre de premier contribuable du monde. Vous pouvez en effet l'admirer, car vous avez mis sa patience à une épreuve que le plus caporalisé n'aurait peut-être pas supportée. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Klotz, dans son rapport de 1905 sur le budget de l'agriculture, évalue à 22 p. 100 environ en moyenne les charges qui pèsent sur la terre.

Si vous tenez compte de l'inégalité de répartition de département à département, de commune à commune et de contribuables à contribuables, vous pouvez vous rendre compte facilement des charges énormes qui pèsent sur les plus malheureux. Pour les plus taxés ; c'est ordinairement une vie de gêne et de misère, et les fils sont obligés souvent d'aller à la ville demander une place et chercher du travail ; c'est là une des causes de ce dépeuplement des campagnes qui est un mal dont nous souffrons tous. (Très bien ! très bien !)

Ces travailleurs des champs ont accompli jusqu'à ce jour sans faiblesse et sans murmures leur devoir de citoyens ; ils ont droit à la sollicitude du Parlement et aussi à la reconnaissance des républicains. (Applaudissements à gauche.)

M. le président de la commission. Très bien ! M. Malvy. Le projet qui nous est soumis ne supprimera pas pour eux toutes les injustices. Nous savons et nous leur avons dit, monsieur Aimond, que ce projet ne visait que la part de l'Etat ; nous avons eu soin de leur faire comprendre que, dans le projet actuel, on n'avait en vue que le principal de l'impôt, mais nous espérons que la réforme des impositions communales et départementales suivra celle-ci. Quoi qu'il en soit, soyez sûr que l'article 15 sera accepté par notre démocratie rurale avec le plus vif enthousiasme. (Applaudissements à gauche.)

M. Balitrand. La preuve en est qu'on n'ose pas le combattre. M. Malvy. Peut-être nos adversaires s'avisent-ils de leur dire en dernier ressort que ce n'est là qu'un appât destiné à faire accepter plus facilement une loi qui est la préface du collectivisme et de la révolution sociale. C'est un argument destiné à apeurer peut-être certaines populations paillardes. (Dénégations à gauche.) Mais à cette critique le parti républicain saura répondre avec M. Léon Bourgeois que ce ne sont pas les « justes réformes mais les aveugles résistances qui font les révolutions. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Je ne saurais, en terminant, faire mieux — car jamais belles paroles ne furent mieux appropriées — que de faire connaître à la Chambre l'appel que l'ancien président de la République suisse M. Ruffly, adressait à l'assemblée constituante du canton de Vaud, le 11 décembre 1884 :

« L'idée, disait-il, qui est à la base de nos institutions, c'est qu'on doit faire la distinction entre le nécessaire et le superflu ; exonérer l'indispensable, respecter le nécessaire, ménager l'utile et frapper le luxe et le superflu. Avec l'impôt progressif, on a voulu nous effrayer comme on effraye un enfant avec le croquemitaine. Nous aurons peut-être un moment pénible à passer au début, mais on se fera vite au nouveau système. »

M. Charles Benoist. Comme à la guillotine ! (On rit.) M. Malvy. On reconnaît que le parti démocratique a fait une bonne œuvre, qu'il a travaillé à la prospérité du pays et on rendra hommage au courage et à l'équité de l'Assemblée qui aura fait faire cet important pas en avant. Le peuple nous a chargés d'une lourde mission ; tâchons de l'accomplir complètement. Ayons la franchise de dire si nous voulons, oui ou non, voter la solution nécessaire ou si nous voulons laisser tout recommencer à l'Assemblée qui nous suivra. Le pays attend notre décision : celle que nous vous recommandons sera utile, équitable, appréciée ; elle ne sera trop lourde pour personne et soulagera beaucoup de gens. A ce titre, elle nous amènera la tranquillité et la paix. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Notre honorable provisoire, dit sa feuille, « n'a pas parlé pour la galerie, pour ne rien dire » quand, à la tribune du Parlement, devant les banquettes vides, il parla « du pain de troupe. »

La preuve, ajoute la feuille, c'est que M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a ordonné par décision ministérielle du 25 NOVEMBRE 1907, que des expériences soient faites sur la place de Paris pour la fabrication et la consommation de deux sortes de pains pour les soldats.

Vous voyez, s'écrie joyeusement la feuille d'à-côté, vous voyez combien était grande la rage de dénigrement des journaux jacobins pour tout ce qui vient de notre (!!) député (!!), si dévoué (!!) si intéressé (!!) à tout ce qui importe aux petits !

Eh oui, très cher confrère ; quand M. Munin-Bourdin, le député provisoire élu des cléricaux de l'arrondissement de Cahors, eut fait retentir sa voix du haut de la tribune du Parlement en faveur de l'amélioration du pain de troupe, nous criâmes, comme nous l'avions déjà crié lors de son intervention en faveur des planteurs de tabac : « C'est du bluff ! »

Et ce cri, très cher confrère, nous le répétons aujourd'hui encore plus fort, car c'est vous-même qui le provoquez !

Comment ? ça vous étonne ? mais relisez attentivement votre entrefilet qui est très exact, et vous verrez ceci : « Des expériences vont être faites » dans la place de Paris, en exécution d'une décision ministérielle du 25 novembre 1907, pour la fabrication et la consommation de deux sortes de pains, etc., etc. »

Or, si vous vous rappelez la date de l'intervention à la tribune de M. Munin-Bourdin, vous saurez que c'est le 4 Décembre 1907, soit neuf jours après la décision ministérielle !

Alors, était-ce trop dénigrer le provisoire parlementaire de l'arrondissement de Cahors que de qualifier de bluff son intervention ? Sans doute, la feuille d'à-côté nous dira que c'est plein de bonnes intentions que M. Munin-Bourdin est monté à la tribune pour signaler des abus qui, nous précisons, lui furent indiqués par un fabricant même de pain de troupe, certain jour pendant une audience du tribunal civil de Cahors, mais nous qui constatons et contrôlons les faits et gestes de nos mandataires, n'avons-nous pas le droit de dire que M. Bourdin s'est moqué de tout le monde en intervenant à propos d'une question qui avait été solutionnée à l'avance ?

Enfoncer des portes ouvertes n'a jamais été considéré comme un exploit fameux ! Au contraire : et seul, le hâbleur qui finit par croire tout ce qu'il raconte est capable de tirer vanité d'un incident heureux auquel il ne s'est intéressé que lorsque cet incident était réglé !

Est-ce que ce n'est pas le cas du député provisoire des cléricaux de l'arrondissement de Cahors ? Quand nous osâmes le dire, le 6 décembre, sa feuille protesta : nous ne répliquâmes point ; aujourd'hui, elle nous donne raison !

Tout vient à point à qui sait attendre. LOUIS BONNET.

Concours d'animaux gras Affluence considérable sur la Place Thiers, où avait lieu le concours. L'examen des animaux a commencé à midi et s'est terminé d'assez bonne heure.

Le jury était composé de MM. Delbreil, Brugalères, Dulac, Aymard, Miquel, Tuzet, Bras, Dalet, Deltail, Vignel, Rodès, Combes, Laporte, Quercy, MM. Carlin, Ressayier, Armandet, Blanc, conseillers municipaux, représentant la municipalité ; M. Vachal, secrétaire général, représentant l'administration préfectorale.

Avant la lecture du palmarès, des allocutions très applaudies furent prononcées par MM. Dolbreil, Vachal et Carlin.

Voici la liste des lauréats auxquels le jury a cru devoir attribuer des récompenses :

Bœufs. — 1^{er} prix, MM. Cavalé, de Caix ; 2^e, Claret, de Caix ; 3^e, Guingal, de Puy-l'Evêque ; 4^e, Rigal-Barry, de Caix ; 5^e, vicomte de Rougé, de Mercaux ; 6^e, Deltail, de Lacapelle (Cahors) ; 7^e, Bos, de Caillac ; 8^e, Jouglet, de Paracac, à qui ce prix a été attribué comme prix supplémentaire. Ces exposants ont reçu des primes de 100, 80, 60, 50, 40, 25 et 23 francs.

Vaches. — 1^{er} prix, MM. Palame, de Labéraudie, 60 fr. ; 2^e, vicomte de Rougé, 50 fr. ; 3^e, J.-B. Andrieu, de Labéraudie, 40 fr.

Moutons. — 1^{er} prix, MM. Brel, de Raux, 30 fr. ; 2^e, Cavalé, de Caix, 25 fr. ; 3^e, Vayssières, de Valrouffé, 20 fr. ; 4^e, vicomte de Rougé, 20 fr. ; 5^e, Coulon, de Labastide-Marnhac, 15 fr. ; 6^e, Roux, de Cluzel, 15 fr. ; 7^e, Vaurès, de Valrouffé, 10 fr.

En outre, M. Allemand, de Pradines, a reçu une médaille d'argent pour un boeuf exposé.

Revue d'appel en 1908

Des hommes de la réserve de l'armée territoriale appartenant à la classe 1887, y compris ceux des services auxiliaires.

Il sera procédé, lors de la révision de la réserve de l'armée territoriale appartenant à la classe 1887, y compris ceux des services auxiliaires.

Tous les hommes de cette catégorie qui résident dans le département, même ceux qui appartiennent à une autre subdivision, devront se rendre au chef-lieu de canton de leur résidence actuelle, le jour où le conseil de révision y opère, porteurs de leur livret individuel.

L'appel aura lieu avant les opérations de ce conseil pour les cantons de Castelnaud, Labenque, Limogne et Montcuq et aussitôt après les opérations pour les autres cantons du département.

Toutefois, les hommes habitant les communes désignées ci-après devront se présenter à la mairie de leur commune, pour y passer cette revue qui aura lieu aux dates suivantes, à 10 heures du matin.

Crégois, samedi 7 mars; Cassagnes, samedi 14 mars; Saux, mardi 3 mars; Gignac, vendredi 15 mai; Carluet, lundi 23 mars; Frontenac, jeudi 27 février; Carnac-Rouffiac, lundi 24 février; Villesèque, lundi 24 février; Francoules, jeudi 12 mars; Montredon, mercredi 25 mars; Calviac, mardi 19 mai; Bio, mercredi 20 mai; Issendouls, jeudi 21 mai; Lamativie, mardi 31 mars; Comiac, mardi 31 mars.

Les ajournés qui se croiraient dans un état meilleur de santé depuis leur ajournement, peuvent demander à passer une nouvelle visite.

Les demandes devront parvenir à la préfecture le 14 août au plus tard. Les intéressés seront convoqués au chef-lieu de département où ils se rendront à leurs frais.

Soutiens de famille

Un grand nombre de familles ayant leur soutien sous les drapeaux adressent tous les jours au ministre de la guerre des demandes en vue d'obtenir l'allocation journalière de 0 fr. 75. Le conseil départemental étant, aux termes de l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, seul compétent pour accorder ces allocations, le ministre ne peut que renvoyer ces demandes aux préfets, ce qui en retarde l'examen.

Association des décorés

La réunion de l'Association Nationale des décorés de la médaille militaire (section de Cahors), a eu lieu dimanche dans une des salles de la mairie de Cahors, à l'effet d'élire son bureau pour l'année 1908.

Ont été élus : Président : M. Bonnet. Vice-Président : M. Dozière. Trésorier : M. Restes. Secrétaire : M. Jouclas. Administrateurs : MM. Brieu-Lupin, Terret.

A l'issue de la réunion, le bureau et les membres de l'Association ont voté des félicitations à M. Bonnet, président, dont le dévouement, depuis 18 mois, fut sans bornes pour mener à bien la constitution de l'Association aujourd'hui en pleine prospérité.

Service vicinal

Par arrêté préfectoral en date du 25 janvier, M. Bourdet (Léon) est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

La neige

L'hiver a enfin fait son apparition dans notre ville. Dans la soirée de dimanche, vers 10 heures, la neige est tombée en grande quantité à Cahors. En quelques minutes le sol en fut recouvert et la gelée aidant, lundi matin, les cadurciens eurent la désagréable surprise de voir les rues glacées.

La circulation, durant toute la matinée, fut très difficile pour les voitures.

Dans la journée et dans la nuit de mardi, la neige n'a cessé de tomber. Un vent du Nord très froid, soufflé depuis dimanche, le froid est vif.

Incendie

Dans la nuit de mardi, vers 5 h. 1/2 un incendie a éclaté dans la laiterie Soubirous.

Grâce aux secours aussitôt organisés, le feu a été vite éteint. Les dégâts sont insignifiants.

Les Cadets de Quercy

Dans sa dernière séance, la Commission des fêtes des « Cadets de Quercy » (association amicale des originaires de l'arrondissement de Cahors), a décidé d'organiser une *Matinée-Sauterie* le deuxième dimanche de chaque mois.

La première de ces *Matinées-Sauteries* est fixée au dimanche 9 février

à 2 h. 1/2 précises, à la salle Allilaire (33, rue Blomet).

Le programme détaillé de cette *Matinée* sera distribué à la salle Allilaire. Cependant nous pouvons dire dès à présent que de 2 heures 1/2 à 3 heures 1/2, — heure à laquelle commencera la Sauterie — sera organisé un concert avec le concours assuré de plusieurs membres de la Société, parmi lesquels Madame Caniac, Mademoiselle Coste, MM. Lablanche, Achard et Fontan, que nos compatriotes ont déjà eu l'occasion d'applaudir maintes fois.

Les cavaliers étrangers à l'Association, devront verser un droit d'entrée de cinquante centimes.

La Commission ose espérer que cette première *Matinée-Sauterie* obtiendra un éclatant succès et que les originaires du département du Lot tout entier se rendront nombreux à cette réunion amicale.

Le ventre de Cahors

Pendant le mois de Janvier 1908 il a été abattu pour la consommation de la ville de Cahors :

| | | | |
|----------|-----|--------|---------------|
| Boeufs, | 83 | pesant | 54.425 kilos. |
| Vaches, | 53 | — | 23.123 — |
| Moutons, | 632 | — | 20.239 — |
| Veaux, | 122 | — | 23.021 — |
| Cochons, | 43 | — | 7.463 — |
| Total | 933 | — | 128.271 — |

Chevaux et mulets 17 ; âne 2.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est le mercredi 5 février, que la tournée du répertoire de la Comédie Française, (direction Georges Leduc), à l'occasion du 50^e anniversaire d'Alfred de Musset, donnera sur la scène de notre théâtre une brillante représentation de :

On ne badine pas avec l'amour

comédie en 3 actes, de A. de Musset, et de :

IL NE FAUT JURER DE RIEN

comédie en 3 actes, de A. de Musset.

Tribunal correctionnel

Audience du 3 février
Nous sommes en pleine neige et il fait froid. On s'écrase dans la salle d'audience où l'atmosphère est plus que chaude.

Le défilé des prévenus commence.

CHASSE

Soulié Antoine et Guilhou Pierre ont chassé sans permis. Ils reçoivent 25 fr. d'amende et remettront leurs armes.

PÊCHE

Irugne père et fils, de Soturac, sont inculpés d'avoir pêché la nuit. Le délit ne paraît pas suffisamment établi au tribunal qui les acquitte.

OUTRAGES A UN MAIRE

Le maire réactionnaire des Arques, un sieur Lemosy voit arriver avec tristesse l'échéance de mai. L'écharpe qu'il décrocha à grand-peine il y a 4 ans est perdue. D'ou fureur du personnage qui crible de procès-verbaux ses adversaires.

Joseph Soulié s'est vu dresser procès-verbal pour avoir laissé divaguer son chien. M. le Maire a écrit au Parquet pour se plaindre de la lenteur qu'on apportait à poursuivre son administré. Après cet acte de couragé qu'il supposait être ignoré de Soulié il n'en a pas moins, à la sortie de la messe (oh ! la bonne âme !) tendu la main à sa victime qui lui a craché à la face quelques vérités fort dures. Et M. le Maire a dressé un nouveau procès-verbal pour outrages, il fait mieux il se porte partie civile à l'audience et demande 10 000 fr. de dommages (excusez du peu !)

Cette affaire prend une tournure des plus intéressantes avec la plaidoirie fine de M^e Lacaze qui défend Soulié et prononce un spirituel réquisitoire contre le maire comique des Arques. L'honorable avocat refait l'attention du tribunal en soutenant que la Cour d'Assises seule peut juger le crime de Soulié, ce dernier ayant non seulement insulté le maire, mais ayant aussi publiquement censuré un acte de sa fonction.

Un moment le Maire de carton des Arques entrevoit la ruine de son procès-verbal et les rires du public le font pâlir.

Le tribunal délibère longuement et fini par retenir l'affaire, mais condamne seulement Soulié à 25 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de sursis et 50 fr. de dommages envers M. Lemosy. Et M. le Maire des Arques s'enfuit à toutes jambes, gardant pour son compte le ridicule de l'aventure et pleurant déjà sur son échec à glands d'or si compromise.

Vol

Giles Auguste et Ida Vigouroux, sa femme de Lacapelle Cabanac sont poursuivis pour vol de poules.

Le mari est condamné à 15 jours de prison (sursis).

La femme, âgée de 17 ans seulement est acquittée.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Par. s., 3 février 1 h. 23 s.

En Portugal

Une dépêche de Lisbonne annonce que le premier ministre Franco a démissionné. Il serait remplacé par l'ancien ministre libéral Almaraz. M. José Alpoim qui était emprisonné ferait partie du nouveau ministère dont le premier acte serait la proclamation de l'amnistie.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 4 février, 1 h. 38 s.

Ambassade de Russie

On dit prématurée la nouvelle annonçant que le vice amiral Touchard serait nommé ambassadeur à St-Petersbourg en remplacement de M. Bompard. Aucune décision n'est encore prise.

Tourmente de neige

Une dépêche de M. Jonnart confirme la surprise par une tourmente de neige d'une compagnie du régiment de la légion étrangère près de Ain-Sefra : 28 soldats ont péri dont 2 sergents.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Vers

Acte de courage. — Un propriétaire de la commune de Blars, qui se rendait ces jours derniers à Cahors avec une voiture dans laquelle se trouvaient cinq quintaux de tabac, s'arrêta un moment dans notre commune pour donner de l'avoine à son cheval. Pour ce faire, il le débrida et lui présenta l'avoine. L'animal, soit parce qu'il se sentit libre, soit parce que quelque bruit l'effraya, échappa à son maître, le renversa et partit à une allure folle dans la direction de Cahors. M. Hereil (c'est le nom du propriétaire du cheval) n'eut pas le temps de se garer et fut atteint par les roues du véhicule, dont l'une lui broya une jambe.

Pendant, M. Eusèbe Conduché, voiturier à Vers, qui sortait de sa maison, voyant le cheval emporté et comprenant les dangers que sa course allait faire courir dans la traversée de la commune et au-delà, se jeta courageusement au-devant de lui parvint à le saisir à la crinière et en le frappant aux naseaux avec une fourche dont il se trouvait muni, l'arrêta au bout d'un moment.

Cet acte est d'autant plus méritoire, que Conduché a des infirmités qui auraient dû le rendre incapable de cette prudence.

Nos félicitations à ce brave citoyen.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Notre député. — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique député, M. Bécays, a été choisi par le groupe de défense agricole pour faire partie de la sous-commission de réforme du Code rural, qui sera aussi chargée d'examiner la question relative aux délais dans lesquels doivent être signifiés les congés en matière rurale.

Il serait utile, en effet, de faire disparaître la contradiction existant entre la jurisprudence et les usages locaux.

Cajarc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, dimanche dernier 2 février, à deux heures du soir, sous la présidence de M. For, maire.

Sur seize membres neuf seulement sont présents.

Le Conseil émet un avis favorable au sujet de six soutiens de famille.

Il approuve la location de l'ancien couvent, faite au bureau de bienfaisance, moyennant le prix de 400 fr. annuellement pour l'école de filles.

Il s'occupe ensuite de la question des marchés de la ville.

Corn

Trouvé mort. — Dans la nuit de samedi, vers minuit, on a trouvé sur la route entre Bousac et Corn, un individu inanimé, habitant le causse. On présume que ce malheureux, âgé de soixante ans environ, aura été surpris par le froid en regagnant son domicile et aura succombé à une congestion.

Les constatations ont été faites par la gendarmerie, afin d'établir l'identité de ce malheureux.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Los Tours de Saint-Pierre. — C'est avec un vif plaisir que les habitants de notre ville ont appris que sur les instances de M. Malvy, notre sympathique député, la commission des Beaux-Arts avait alloué la somme de dix mille fr. pour la restauration de l'église St-Pierre.

Los Tours de St-Pierre !! Quelle évocation pour un Gourdonnais : c'est à elles que va son dernier regard, s'il est obligé de quitter son pays pour aller lutter pour la vie vers d'autres villes, plus vastes sans doute, mais sûrement moins hospitalières.

Et lorsqu'après de nombreuses années d'un dur labeur, il reviendra dans sa ville natale pour y jouir d'un repos bien mérité, avec quelle joie il retrouve ces Tours bien aimées qui pour lui représentent toute la petite patrie.

Aussi, c'est bien sincèrement que nous adressons nos remerciements à M. Malvy pour l'intérêt qu'il porte à notre ville et de la subvention qu'il a obtenue pour la conservation d'un monument si intimement lié à notre histoire locale.

St-Cirq-Madelon

Incendie. — Mercredi dernier, M. Jean Bornes, cultivateur à Font-Vaysières, commune de Saint-Cirq-Madelon était avec toute sa famille à la foire de Gourdon. Pendant son absence, un incendie dont les causes sont inconnues a détruit sa maison d'habitation. A son retour, l'immeuble était entièrement la proie des flammes.

Les pertes, évaluées à la somme de 3.000 francs, sont couvertes par une assurance.

Gramat

La chasse. — Plusieurs chasseurs de l'arrondissement de Gourdon, notamment de Gramat, nous demandent s'il est exact que par arrêté préfectoral la chasse à la bécasse ait été autorisée jusqu'au 31 mars, car parait-il, les gendarmes du dit arrondissement ont dressé procès-verbal à des chasseurs rencontrés sous bois.

Nous répondons à nos correspondants que l'arrêté préfectoral a été publié dans les journaux régionaux et locaux, et que les gendarmes seront invités, si ce n'est déjà fait, à apprendre un peu mieux leur service.

Payrac

La foire. — La foire portée sur les calendriers comme devant avoir lieu le 6 février se tiendra le vendredi 7 février.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Nominations

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Boulay, notre commissaire de police, au poste si envié de Ganges (Hérault).

Tout en regrettant son départ, nous applaudissons de tout cœur à son avancement.

Nous profitons de cette circonstance pour adresser nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Fuzier son successeur.

Bourse

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, une bourse d'internat de 400 fr. au lycée de filles d'Agen, est accordée à notre compatriote M^{lle} Simone Marty, fille de notre ami M. Marty marchand de cycles à Fumel.

M^{lle} Simone Marty avait été reçue au concours des bourses en 1907.

Toutes nos félicitations.

Le Rhumatisme Chronique

Cette forme de rhumatisme succède souvent à des attaques aiguës et se fixe généralement aux jointures. Le malade affecté de rhumatisme chronique est extrêmement sensible aux variations de température qui réveillent aussitôt ses douleurs. Le traitement le plus efficace du rhumatisme chronique est le Sol de Vittel. M. J. Boilot, 20, rue Geoffroy-l'Asnien, Paris, envoie une boîte de Sol de Vittel pour traitement de 20 jours contre mandat de 3 fr. 15. A Cahors, pharmacie Fournier.

Bibliographie

Une révélation historique nous est faite, cette semaine, par les *Annales*. La célèbre Ravne commença la publication des papiers inédits de Rostopchine, recueillis par sa petite-fille, la comtesse Lidie Rostopchine, et nous révèle la vérité sur l'incendie de Moscou en 1812. Lire, dans le même numéro, une curieuse étude d'Emile Feguet. Quel est l'âge de Paul ? des articles d'actualité de Camille Saint-Saëns, Adolphe Brisson, Gaston Rageot, Miguel Zamacoï, André Baumier, Félix Galipaux, la Vie féminine, d'Yvonne Sarcos, des fragments de Un Divorce, la pièce de Paul Bourget, jouée avec tant d'éclat au Vendeville.

Dans le Supplément théâtral, joint gratuitement au numéro, Sol Hyams Brocanteur, un drame saisissant, le dernier succès de terreur du Grand-Guignol.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le numéro 4 du *Journal de l'Université des Annales* renferme le texte sténographié des belles conférences de Georges Cain (Mme de Sévigné) Georges d'Espèy (la Campagne d'Italie) Jean Richapin (Théophile Gautier), Louis Schneider (les Chants Russes), de nombreuses poésies de Théophile Gautier, et les biographies des conférenciers.

Nombreuses illustrations. Indispensable aux dames, aux jeunes filles, aux professeurs, etc.

En vente partout ; le numéro : 60 centimes. Abonnements : 10 fr. par an (prix de faveur accordé aux abonnés des *Annales*).

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 1^{er} février

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Jules Lemaitre de l'Académie française, Jean Racine : ses débuts, son séjour à Uzès les deux traditions (11). — Marquis de Castellane, Le Salon de ma mère (1865-1878). — René Moulin, La Bulgarie et sa politique extérieure. — Geoffroy de Grandmaison, Napoléon à Bayonne (11) (fin). — L. Porviniqaux, Chronique scientifique. — Charles Géniaux, Roman : Les Forces de la vie (XII) (fin).

Les Miettes de la vie. — Faits de la semaine. — Revue des revues étrangères. — La Vie mondaine. — La Vie sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Un salon au dix-neuvième siècle : Pauline de Talleyrand-Périgord, à l'âge de dix-huit ans. — Pauline de Talleyrand-Périgord, marquise de Castellane, à l'âge de soixante ans.

Les conférences de M. Jules Lemaitre : Les maîtres de Racine : Nicole. — Jean Hamon. — Le cloître de Port-Royal. — Vue de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. — Louis XIV jeune (1661). — L'hôtel de Luynes, où logeait Racine en 1661. — Jansénisme. — Uzès : le pavillon Racine.

Actualités : M. Stanciof, ministre des affaires étrangères du cabinet bulgare, qui vient de démissionner. — M. Augustus Heinz, le roi du cuivre. — Le capitaine Bongiovanni.

Sports d'hiver : La course en skis de jeune gens.

Accident de chemin de fer : L'accident de chemin de fer d'Acqua-Bella, près Milan. Les victimes sont au nombre de trente : sept morts et vingt-trois blessés. — Après l'accident : vue du train tamponneur ; La foule assiste aux travaux de déblaiement.

Nouvelle mitraillette : La nouvelle mitraillette du major Fitzgerald.

L'instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

AUX PIANISTES

Il n'existait aucun journal de musique pour piano seul, pouvant permettre aux pianistes de se créer un répertoire dans des conditions très modiques.

C'était une lacune ! Cette lacune est comblée ! Le journal « *Le Piano* » vient de paraître.

Il sera mensuel. Il contiendra outre la partie « Texte » 12 pages de musique format in-4^e soit 4 morceaux faciles et moyenne force.

Son directeur est l'éminent compositeur Albert Normand ; ses collaborateurs : Paul Vidal, Joseph Vidal, Robert Aphenstrass, R. de Beaumery, E. Bertin, H. Blanc-Lachau, René Blin, F. de Faye-Jozin, P. Gaillard-Salla, A. de Kabath, Henri le Pointe, Adrien Levy, Liautaud-Belloc, Albert Mathien, A. Michel, Albert Normand, Henri Portelette, Henri Vidal, etc.

Le premier numéro contient :

Musique
Les petits Bretons (Bluette). A. Normand. Casacelle (Polka). Liautaud-Belloc. Premier pas (Mazurka). H. Portelette. Vénus au bal (Valse). Tulesco.

Le prix du numéro est de 0 fr. 50 c.

L'abonnement d'un an de 6 fr. donne droit à une prime de 2 morceaux piano seul, piano 4 mains, piano et chant, piano et violon, à choisir dans la liste insérée dans le journal « *Le Piano* ».

Adressez demandes et mandats à M. l'administrateur du « *Piano* » 5, rue de la Banque, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 2 février 1908.

Jean Bertheroy : Le Journal de Marguerite Plantin. — Michel Morphy : La Dompenteuse rouge. — Capitaine Danrit : L'invasion jaune. — Pierre Maël : L'Érigne du Transjévère. — Variétés : notes d'élegance, le Théâtre, les Livres, Causerie, les Sciences, les Sports, Notes d'hygiène, Actualités, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Censeur politique et littéraire

H. Bédouaire

J. ERNEST-CHARLES, Directeur

Sommaire du 1^{er} février 1908

La SOCIÉTÉ MODERNE. La Foi politique et son évolution, conférence prononcée par H. Monin. — Le Débat sur le Maroc, par Francis de Présensé. — La République au Portugal. Enquête, par Magalhães Lima. Réponses de Frédéric Passy, Ch. Bauquier, député, Antile Boyer, député, Adrien Veber, député, Jean Gravo, Amleone Cipriani, Breton, député. — Le prétendu Stoïcisme de Montaigne. Réponse à M. Fortunat Strowski, III, par le Dr

Armaingaud. — Lettres sur l'Enseignement primaire. Nos écoles normales supérieures, par Daniel Vincent, professeur à l'école normale de Douai. — La VIE LITTÉRAIRE. Quatre livres de Maurice Leblanc, par J. Ernest-Charles. — POÈME Quid ? par Auguste Duviard. — L'ÉTÉ. L'Hiver de M. Capus, par Emile Maudou. — REVUE DES REVUES DES JOURNAUX. La Langua française en Suisse. — CARNET DU CEN'SEUR. Deux mois de M. Clémenceau. — Profils du jour : Le colonel Coste. — Notes religieuses : Pie X et les traditions provençales, par Jacques Germain. — En Suisse française. J. Imbert Gallois, par Jean Volatte. — La Question d'Alsace et la Thèse allemande, par Albert Thierry.

Tous les samedis. — Le numéro : 0 fr. 25. Abonnements : France : un an 10 fr. ; Etranger : 12 fr. 50. Abonnement d'essai de trois mois : 3 fr.

Administration : 155, rue Saint-Honoré, 155, Paris.

Bulletin Financier

Paris, 3 février.

Les affaires sont très clairsemées aujourd'hui, la tendance générale reste assez satisfaisante.

Les fonds portugais fâcheusement impressionnés par l'effroyable attentat dont viennent d'être victimes le roi Carlos et son fils, réagissent violemment à l'ouverture de la séance puis se relèvent en clôture sur la nouvelle de la démission du dictateur Franco.

Les autres fonds d'Etats par sympathie se montrent faibles et hésitants. La Rente française perd 10 centimes à 96,72.

Les fonds russes baissent en moyenne d'un demi-point.

Les Chemins français ne varient pas. Les Etablissements de Crédit restent bien tenus. Le Crédit Foncier s'inscrit à 707 et le Crédit Lyonnais à 1201.

Les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco Argentinne sont demandées à 450 fr.

Les obligations 5 0/0 des Forces Motrices de la Haute Durance se traitent à 492 fr.

Les actions privilégiées de la Société Française d'Exploitations Houillères terminent à 121 fr.

St-Raphael Quinquina se tient à 90 fr.

La reconnaissance d'un habitant de Cahors

Reconnaisant des bienfaits qu'il a reçus et animé du désir de voir d'autres personnes profiter de son expérience, un habitant de Cahors nous autorise à publier l'exposé suivant :

M. Molinier, 2, Rue St-James, à Cahors nous dit :

Chemin de fer d'Orléans

Nous apprenons que la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'approbation de M. le Ministre des travaux publics un projet pour l'établissement d'une grue de chargement de 10 tonnes de force, à la gare de Capdenac.

Une intéressante innovation à la gare de Paris Quai-d'Orsay

Rappelons que la Compagnie d'Orléans vient de mettre en service des omnibus et coupés automobiles pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare de Paris-Quai d'Orsay à domicile et vice-versa.

Ces automobiles desservent les principaux trains. Les demandes sont reçues dans toutes les gares du Réseau qui fournissent tous renseignements utiles.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

15 MARS

Tirages des Loteries

CO-ASSOCIÉES DU CONSORTIUM DES LOTERIES NATIONALES :

Tuberculeux de Saint-Pol-sur-Mer (série rouge et jaune), Jeunesse Scolaire de Marseille, Sanatorium du Pas-de-Calais, Ligue Maritime Française (tirage reporté du 31 Octobre 1907 au 15 Mars 1908), Dentelle au Foyer, Villes d'Amiens, Carcassonne, Aubats et Tourcoing.

LOTS :

4 MILLIONS

QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS payables en espèces

Les billets de chaque Loterie sont vendus isolément au prix de UN franc le billet ou groupés par 3 dans une pochette vendue 3 francs, dite

POCHETTE-SURPRISE

La Pochette-Surprise, indépendamment des 3 billets de loterie à un franc représentant son prix d'achat, contient une prime en nature absolument gratuite et dont la délivrance a lieu immédiatement. Les primes de la Pochette-Surprise, constamment renouvelées, consistent principalement en bijoux, montres, obligations, bons à lots, bons de voyage, pianos, objets mobiliers, photographes, articles de fantaisie et d'artillerie, dont la valeur, pour certaines primes, atteint jusqu'à mille francs !!

La Pochette-Surprise, qui est exclusivement une association de bienfaisance, place au profit d'œuvres philanthropiques les billets des loteries comportant les lots les plus importants de l'année.

Les tirages de ces loteries étant imminents, la délivrance des primes se faisant chaque jour, l'acheteur est certain de ne pas attendre la réalisation de ses desirs.

La Pochette-Surprise est vendue 3 francs dans toute la France. Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 3 fr. 20 à M. l'Administrateur de la Pochette-Surprise, 16, rue de Turbigo, Paris. Lettre recommandée, 5 fr. 50.

BULLETIN DE COMMANDE

à envoyer à M. l'Administrateur de la POCHETTE SURPRISE, 16, rue de Turbigo, PARIS

Je soussigné (1) _____ sous prie de lui adresser

demeurant à _____ Pochettes-Surprises dont je joins le montant, soit

en _____ (2) poste. (Signature)

1) Nom et adresse très lisibles.

2) Non ou mandat-poste, les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE

est sans contredit

LA PHOSPHIODE

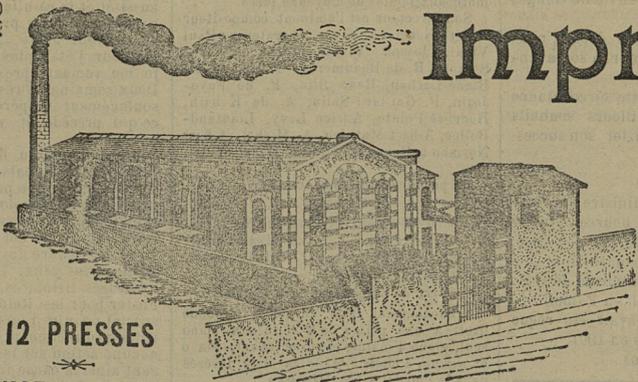
La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS